



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ambassade d'Algérie à Berlin

سفارة الجزائر ببرلين

Communiqué concernant l'organisation d'une opération de proximité consulaire à Dresden pour le samedi 30 novembre 2024

L'Ambassade d'Algérie à Berlin a le plaisir d'informer les membres de la communauté nationale établie à **Dresden et ses environs** que l'Ambassade envisage d'effectuer une opération de proximité des prestations consulaires, **le samedi 30 novembre 2024**, comme suit :

1. Renouvellement des passeports biométriques via la station biométrique mobile :

Cette opération concernera, dans un premier temps, les citoyens dont les passeports ont été établis au niveau du service consulaire de l'Ambassade à Berlin. A cet effet, les citoyens concernés sont priés de faire parvenir à l'Ambassade par voie postale le dossier de demande de renouvellement du passeport biométrique comprenant ce qui suit :

- Le formulaire de demande de renouvellement du passeport biométrique dûment rempli à télécharger du site web de l'Ambassade ;
- Copie de l'ancien passeport biométrique ;
- 04 photos.

2. Délivrance des passeports biométriques :

Les citoyens concernés par la remise des nouveaux passeports biométriques sont priés de ramener avec eux le reçu de renouvellement des-dits documents ainsi que leur ancien passeport biométriques.

3. Etablissement des documents d'état civil (procuration, transcription et/ou établissement des actes de naissance ou de mariage ainsi que le dépôt des dossiers du service national pour les citoyens nés après le 1^{er} janvier 1995) :

Les citoyens nés après le 1^{er} janvier 1995 concernés par le service national doivent se référer au site web de l'Ambassade en ce qui concerne le dossier à fournir.

4. Réception des dossiers de demande de dispense des obligations du service national pour les citoyens algériens nés avant le 1er janvier 1995, non encore incorporés, ainsi que ceux déclarés insoumis et ce conformément aux mesures décidées par le président de la République M. Abdelmadjid Tebboune (Décret présidentiel n°24-184 du 11 juin 2024).

Les citoyens concernés par cette mesure sont invités à présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- acte de naissance,
- deux (02) photos d'identité
- une copie de la carte d'immatriculation consulaire.

L'adresse du lieu où sera effectué cette opération vous sera communiquée ultérieurement.



L'Ambassade d'Algérie a le plaisir d'informer les membres de la communauté nationale établie à Hambourg ainsi que les citoyens habitants près de ces deux villes que